



# LE CHÈQUE ÉNERGIE



## Mode d'emploi pour s'assurer de son efficacité

Le chèque énergie est une aide de l'État qui permet de payer des factures pour tout type d'énergie ou certaines dépenses liées à la rénovation énergétique de son logement. Les bénéficiaires, propriétaires ou locataires, sous conditions de ressources et de composition du foyer, reçoivent automatiquement par courrier, une fois par an, dans une enveloppe plusieurs documents : une lettre explicative, un dépliant, un chèque énergie nominatif et une attestation permettant d'activer des protections.

### Attention : démarchage téléphonique frauduleux

Ne donner pas suite à un appel vous demandant de fournir vos coordonnées personnelles ou bancaires pour pouvoir bénéficier du chèque énergie.

### Bon à savoir

Tous les fournisseurs d'énergie sont tenus d'accepter ce chèque.

Pour aller plus loin  
[chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/informations](http://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/informations)



Chèque énergie d'un montant de :

DEUX CENT VINGT SEPT EUROS \*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*



Bénéficiaire(s) :  
QOIJH QOIJM  
76 HGL HHFNSRSPK  
62000 DAINVILLE



Validité : 31/03/2019  
Chèque énergie N° 1873432072

(12)

## LE CHÈQUE ÉNERGIE

### Mode d'emploi

#### Différents modes d'utilisation

- **Le paiement en ligne** d'une facture d'électricité ou de gaz  
[chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne](http://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/cheque/paiement-en-ligne)
- **L'envoi par courrier** du chèque énergie au fournisseur (liste des adresses des fournisseurs sur le dépliant).  
**Attention** : ne pas oublier d'envoyer avec le chèque énergie une copie d'une facture ou d'un échéancier du fournisseur et écrire au dos du chèque le numéro de client et/ou de contrat.
- **En cas de perte / vol du chèque énergie ?**  
Contactez le 0 805 204 805 (n° vert, appel gratuit) ou déclarer sur le site [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)

Un nouveau chèque sera envoyé en remplacement de l'ancien.

#### Attention

Le chèque énergie n'est pas un chèque bancaire, il n'est en aucun cas encaissable auprès d'une banque.

- **Que faire si le montant du chèque est supérieur au montant de la facture d'énergie ?**

L'excédent sera décompté automatiquement sur la prochaine facture d'énergie du bénéficiaire.

#### Bon à savoir

Le chèque énergie n'est valable qu'un an, jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission.

#### Pour aller plus loin

Fiche conso pratique grand public éditée par la Mce : "Comprendre sa facture d'énergie et connaître ses droits" téléchargeable sur le site [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

Consultez le site Chèque énergie : [chequeenergie.gouv.fr](http://chequeenergie.gouv.fr)